

2025/353

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



ville de
Toulouges.
pari i treva

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025/09/11

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 09/09/2025	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING
Nombre de conseillers :	
En exercice : 27	
Présents : 21	
Votants : 24	Absents excusés ayant donné procuration : Serge CIVIL procuration à Pascale MICHEL, Bernard PAGES procuration à Eric BOSQUE, Michel PLAZA procuration à Patrick LANNES
	Absents excusés : Florian GUZDEK
	Absents : Jean Charles FESQUET, Fabien BATLLE
	Secrétaire de séance : Audrey CALVET

PEPINIERE DEPARTEMENTALE COMMANDE DE VEGETAUX – ANNEE 2025

Fabrice SCHORDING expose,

Dans le cadre de sa politique de soutien, le conseil départemental propose tous les ans aux communes de les accompagner dans leurs projets, en leur fournissant des plants d'arbres et d'arbustes issus de la pépinière départementale. Pour des questions sanitaires, les espèces proposées sont produites sans utilisation de pesticides, sont peu exigeantes en arrosage et adaptées à notre climat.

La pépinière départementale enregistrera notre demande à l'appui d'un dossier complet et une convention de partenariat sera signée entre les parties.

Les lieux proposés à l'aménagement sont les suivants :

- **Parc CARBONES** : renaturation du parc pour création d'un îlot de fraîcheur
- **Rue Edouard VAILLANT** : plantation des fosses d'arbres
- **Rue Jean-Baptiste CLEMENT** : Aménagement du parc avec la création de massifs arbustifs
- **Rue Denis PAPIN** : Aménagement paysager d'un espace vert
- **Ecole maternelle Ludovic MASSE et école élémentaire Jean Jaurès** : lutte contre les îlots de chaleur avec la plantation d'arbres dans les 2 cours
- **Crèche la Claire Fontaine** : aménagement des espaces verts existants
- **Parc de CLAIRFONT** : renaturation du parc et remplacement des arbres morts

2025/354

NB

- **Rond-point direction Canohès sur la D39** : aménagement paysager à créer
- **Avenue Général de GAULLE** : plantation des fosses d'arbres et reprise de l'espace vert existant
- **Rue des TROUBADOURS** : Création des massifs arbustifs
- **Rond-point direction Le Soler sur la D39** : aménagement paysager à créer

Fabrice SCHORDING, propose aux élus d'approuver la commande de végétaux auprès de la pépinière départementale et d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la commande de végétaux auprès de la pépinière départementale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification

à compter du **17/09/2025**.....

Fait à Toulouges, le 16 septembre 2025

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : **17/09/2025**.....